

Vauvert mise sur la vidéosurveillance sur IP pour renforcer la sécurité de ses concitoyens.

Les caméras dôme réseau Axis veillent jour et nuit à la sécurité des habitants de la commune.



Client :
Ville de Vauvert

Lieu :
Gard, France

Secteur :
Vidéosurveillance
urbaine

Application:
Renforcer la sécurité
urbaine

Mission

Ville du Gard de 11 000 habitants, Vauvert a été confrontée à une recrudescence des vols et incidents nocturnes. Afin de renforcer sa politique sécuritaire, la ville a décidé de s'équiper d'un système de vidéosurveillance en 2007.

Solution

Après une définition des zones vidéo à surveiller en concertation avec la police municipale, une étude technique du projet a été réalisée par le service informatique. Suite à un accord de subvention de l'Etat (FIPD) et après appel d'offre, la commission de vidéosurveillance composée d'élus, a choisi d'opter pour des caméras réseau Axis.

Résultat

Les sept caméras dôme réseau AXIS 233D installées à Vauvert permettent de rassurer les habitants de la commune et ont aussi pour but de dissuader les auteurs de trouble. La flexibilité du système de transport des informations, couplée à la simplicité d'installation et d'utilisation des caméras, a conquis les services techniques de la mairie.

“Nous sommes pleinement satisfaits de nos installations et de notre équipement qui contribuent déjà à rassurer les vauverdois.”

Monsieur Gayaud, Maire de Vauvert.

Mettre fin au sentiment d'insécurité des habitants

Au cours de ces dernières années, la Mairie de Vauvert a dû faire face à des problèmes de vols et à une recrudescence d'incidents nocturnes. Afin d'apporter un outil supplémentaire aux forces de police, les élus locaux ont décidé de mettre en place un système de vidéosurveillance.

Afin de respecter le budget alloué, la mairie a choisi d'utiliser les compétences des agents municipaux pour l'installation du système de vidéosurveillance. Ainsi, les services informatique et technique en synergie avec des prestataires régionaux, ont œuvré à la mise en place du réseau de vidéosurveillance.

Par ailleurs, la Direction Informatique de la mairie de Vauvert, familiarisée avec une précédente expérience concluante et rentable de convergence de données informatiques et de téléphonie sur IP, a élaboré un cahier des charges de vidéosurveillance orienté IP. La solution devait apporter une optimisation des coûts de transport et de gestion de la vidéosurveillance, ainsi qu'une mise en œuvre simple, une forte évolutivité et une « ouverture » du système.

Mise en place d'une stratégie de transport de l'information afin de maîtriser les coûts

Grâce à un transfert de compétences réalisé auprès d'un prestataire, les agents municipaux ont posé des multicâbles de fibre optique dans des fourreaux préexistants, enfouis au cours de travaux de réfection de voirie. A défaut, ils cheminent en façade des bâtiments.

Afin d'optimiser ses coûts en génie civil lorsque les zones n'étaient pas couvertes par de la fibre optique, la commune a opté pour un réseau sans fil à haute performance en 5,4 GHz (norme 802 11a). Celui-ci a été largement dimensionné de façon à anticiper l'extension du réseau de vidéosurveillance.

Les liens radios, représentant généralement les tronçons d'extrémité du réseau de transport, devraient être remplacés dans le futur par de la fibre optique, ce qui permettra de les redéployer lors de l'extension du réseau. Tout ce système permet donc de transporter les informations des sept caméras réseau AXIS 233D installées dans la ville.

L'AXIS 233D est une caméra dôme IP jour/nuit spécialement conçue pour les applications nécessitant de suivre les objets en mouvement à bonne distance tout en pouvant analyser le moindre détail. Dotée d'une fonction de masquage dynamique des zones privatives, l'AXIS 233D répond à la réglementation en vigueur.

Le processus de gestion des images est réalisé au travers d'un progiciel, sur un serveur informatique dédié au stockage. La facilité de configuration des caméras Axis a permis de réaliser les masquages et les fonctions de « tour de garde » en interne.

Les images conservées en Mairie sont consultables uniquement par le personnel habilité, dans le plus strict respect du secret professionnel et de la confidentialité conformément à la réglementation en vigueur, ainsi qu'à une charte d'éthique communale validée par une commission préfectorale.

« Le coût de cette opération estimé à 100 000 Euros, est maîtrisé et rentre clairement dans le budget de la commune. Nous sommes pleinement satisfaits de nos installations et de notre équipement qui contribuent déjà à rassurer les vauverdois » conclut Monsieur Gayaud, Maire de Vauvert.

Une extension du système de vidéosurveillance est en projet avec l'arrivée de nouvelles caméras au cours de l'année 2008 et en 2009, pour renforcer la sécurité de tous.

